



Syndicat Interprofessionnel  
de la Presse, des Médias,  
de la Culture et du Spectacle

**Secrétariat International  
de la Confédération Nationale du Travail (CNT-F)**  
33 rue des vignoles, 75020 Paris  
[international@cnt-f.org](mailto:international@cnt-f.org) / [www.cnt-f.org/international](http://www.cnt-f.org/international)

**Syndicat de la Presse, des Médias, de la Culture et du Spectacle (SIPMCS)  
de la Confédération Nationale du Travail (CNT-F)**  
33 rue des vignoles, 75020 Paris  
[presse.rp@cnt-f.org](mailto:presse.rp@cnt-f.org) / [www.cnt-f.org/sipm](http://www.cnt-f.org/sipm)  
twitter : @SIPMCS\_CNT

Paris, le 10 mai 2021

## COMMUNIQUE DE PRESSE

LIBÉREZ OMAR RADI, SOULAIMAN RAÏSSOUNI

ET TOUS.TE.S LES PRISONNIER.ERE.S POLITIQUES AU MAROC

**Le Syndicat Interprofessionnel de la Presse, des Médias, de la Culture et du Spectacle (SIPMCS-CNT) ainsi que le Secrétariat International de la Confédération Nationale du Travail de France (CNT-F) expriment leur entière solidarité avec les journalistes Omar Radi et Soulaiman Raïssouni, en détention provisoire depuis de longs mois, en isolement, et dans un état de santé très critique en raison de leur grève de la faim entamée début avril. Nous exigeons leur libération immédiate ainsi que celle de tous les prisonnier.e.s politiques au Maroc qui représentent plusieurs centaines de personnes.**

Les poursuites que ces deux journalistes subissent s'inscrivent dans une continuité répressive marocaine. Avoir un discours clair, intransigeant, réaliste aujourd'hui publiquement sur la réalité du pays vaut intimidations répétées, risques de poursuites et d'enfermement. Il n'y a pas de liberté de la presse ni d'expression actuellement au Maroc. Faire un réel travail de journalisme d'investigation est risqué, la quasi totalité des journalistes qui se sont attachés à le faire ont eu des poursuites ou ont dû s'exiler. Aujourd'hui **Omar Radi** et **Soulaiman Raïssouni** font partie de ces voix libres qui ne plient pas, ne lâchent pas leurs convictions et n'acceptent ni l'autocensure, ni la corruption malgré l'acharnement qu'ils subissent. Pour avoir tous deux travaillé sur des sujets qui dérangent la monarchie ils sont dans le viseur d'une vengeance d'État sans limite, comme la plupart des voix qui s'élèvent contre le système marocain.

Choisir de faire du journalisme indépendant au Maroc c'est affronter au quotidien un système répressif bien rodé :

**Une surveillance rapprochée et systématique**, qu'elle soit physique (par filatures, intimidations), téléphonique (via écoutes, utilisation de logiciel de surveillance avec piratage par injection dont logiciel israélien Pegasus de NSO Group), numérique (surveillance constante de leurs publications

dans la presse et sur les réseaux sociaux), ou même qu'elle se concrétise par des interdictions de sortie du territoire, et confiscation de passeports.

**Certains sujets d'investigations sont très risqués et représentent des lignes rouges à ne pas franchir** : (comme pour tout.e marocain.e) il s'agit des sujets portant sur la corruption de la classe dirigeante, le roi, le Sahara Occidental, et désormais aussi les services de renseignement. Les aborder c'est faire face à de lourdes poursuites : accusation pour diffamation, atteinte à la sacralité du roi, atteinte à représentant de l'autorité publique, atteinte à la sécurité de l'État. Chefs d'inculpation courants pouvant se solder entre autres par des peines allant jusqu'à des dizaines d'années de prison ferme. Par ailleurs la couverture de mouvements sociaux représente également un risque d'être une cible directe. Comme le journaliste **Hamid El Mahdaoui** condamné à 3 ans de prison ferme pour couverture du mouvement de protestation du Hirak du Rif. Ou encore, des journalistes citoyens qui ont couvert ce mouvement : **Abdelali Houd, Mohamed El Asrihi, Rabia El Ablak, Hussein El Idrissi, Foued Essaidi, Jawad El Sabiry** ont écopé de peines allant de 2 ans à 5 ans de prison ferme, avec des inculpations pour diffusion de fausses nouvelles et usurpation de la fonction de journaliste.

De plus, une méthode utilisée par le pouvoir aujourd'hui est de **porter des accusations autres que politiques afin de les décrédibiliser et salir leur personne**. Bien sûr, et c'est la stratégie, ce type d'accusation est directement relayé dans des campagnes de diffamations de nombreux organes dits de « presse » à la botte du régime connus par leur proximité aux services de renseignement, et dont les salariés n'ont de « journaliste » que le nom (comme ChoufTV, Barlamane, AtlasInfo, Le360 et tant d'autres). Cette presse qui a de plus en plus de pouvoir n'a qu'un seul objectif, monter des scénarios diffamatoires sur les voix de contestation du régime, comme celle des journalistes indépendants qui vivent un véritable harcèlement de leur part. Bien sûr elle sert surtout à asseoir les intérêts de la classe bourgeoise et de la monarchie et participe très activement à la répression.

Parmi ces poursuites judiciaires dégradantes il y a par exemple l'**instrumentalisation des questions liées au terrorisme** (cela a été le cas il y a quelques années pour le journaliste Ali Anouzla), les **accusations d'espionnage et de servir une puissance étrangère** (le cas de Omar Radi), **de faire du blanchiment d'argent** (le cas de Maati Monjib), ou dernièrement une **instrumentalisation des luttes contre les violences faites aux femmes et sexistes, et des luttes des personnes LGBT, ainsi que les questions de « moeurs », à des fins de répression politique**.

Ces deux dernières années plusieurs journalistes qui dérangeaient par leurs travaux ont fait l'expérience de ces techniques de répression.

**Hajar Raïssouni**, qui était journaliste du journal Al-Khabar Elyoum et couvrait le mouvement de protestation du Hirak du Rif a été accusée et emprisonnée pour "avortement illégal" et "relations sexuelles hors mariage" ; **Taoufik Bouachrine**, directeur du journal Al-Khabar Elyoum a été condamné à 15 ans de prison ferme sans preuve pour "viol" et "traite d'êtres humains". On peut également citer le cas du rédacteur en chef, toujours du même journal, **Soulaiman Raïssouni**, emprisonné depuis le 22 mai 2020, et en isolement depuis, en attente de son procès prévu le 18 mai prochain. Il publiait et menait des investigations en dénonçant ouvertement le Palais et les services de renseignements. Il est accusé de « viol et séquestration ». Pour **Omar Radi** ses publications portaient sur l'économie de rente, la corruption, les spoliations des terres, la collusion entre le Palais et les affairistes, la répression des mouvements sociaux comme celui du Hirak du Rif. Il subit une détention provisoire fin 2019 et une condamnation pour 4 mois avec sursis en mars 2020 pour « atteinte à représentant de l'autorité publique » pour un tweet sur le juge ayant prononcé de lourdes condamnations sur les prisonniers politiques du Rif. Puis il dénonce la surveillance illégale de son téléphone, et a vécu une vengeance de la part du régime : en deux mois il est directement accusé d'espionnage au service de puissance étrangère, d'atteinte à la sécurité intérieure et extérieure de l'État, d'ivresse sur la voie publique avec insulte et violence, puis d'atteinte à la pudeur et viol, et

avec plus d'une dizaine de convocations à la BNPJ. En détention provisoire depuis le 29 juillet 2020, il est en isolement, l'audience du début de son procès est prévu le 18 mai prochain.

Il y a quelques années le journaliste **Hicham Mansouri** avait aussi été accusé à tort par le pouvoir, d'« adultère » et de « tenir un local de prostitution ». Il avait passé dix mois d'enfermement pour la première accusation, il est aujourd'hui en exil en France.

En octobre 2020, une enquête a été aussi ouverte contre **Maati Monjib**, pour blanchiment de capitaux. Ce journaliste et historien déjà dans le collimateur du pouvoir depuis de longues années, travaillait sur les droits humains au Maroc mais aussi sur l'opacité du pouvoir royal et ses cercles d'influences et de clientélisme. Il était aussi poursuivi, avec six de ses confrères, pour atteinte à la sécurité de l'État depuis 2015 suite à des formations organisées sur le journalisme d'investigation et contre le cyberespionnage. Il était toujours en attente du procès, et interdit depuis dans ses fonctions universitaires. En septembre 2019 un rapport de Amnesty International informait que son téléphone avait subi des attaques par injection du logiciel de surveillance Pegasus (comme pour Omar Radi en mai 2020). Les autorités marocaines sont directement soupçonnées. Pour l'accusation de blanchiment de capitaux, il est arrêté fin décembre 2020. Pendant sa détention, sans que la défense ne soit au courant d'une audience, en janvier 2021, il est condamné avec ses six autres confrères, pour l'affaire de 2015 : lui ainsi que **Abdessamad Aït Aïcha** et **Hisham Khrinchi**, sont condamnés à un an ferme pour « atteinte à la sécurité intérieure de l'État et escroquerie » et 15000 dirhams d'amende, **Hicham Mansouri** à un an ferme et 10000 dirhams d'amende, **Mohamed Sber** à trois mois ferme avec sursis et 10000 dirhams d'amende, **Rachid Tarik** et **Maria Moukrim** à 5000 dirhams d'amende. Maati Monjib fut libéré en mars 2021 après une grève de la faim de 19 jours et une mobilisation de solidarité.

Lorsque le harcèlement judiciaire est enclenché contre un.e journaliste, le régime utilisera tous les moyens pour arriver à un arrêt de leur travail, un enfermement, ou un exil, avec **des méthodes d'usure bien connues** : des poursuites avec des audiences de procès qui peuvent se reporter une vingtaine de fois sur des années, des convocations à la BNPJ (Brigade Nationale de la Police Judiciaire) avec de longs interrogatoires, des détentions provisoires avec des reports interminables pour un début de procès.

Le régime use aussi des **pressions habituelles et mafieuses via menaces et intimidations des proches** et familles (dans leur vie personnelle, leur travail..), chantages, recherches et instrumentalisation de division dans leurs soutiens. Cela a été le cas pour les journalistes que l'on a cités. Les **tentatives de corruption** de leur personne sont très courantes aussi.

Cette répression conduit aussi à la **fermeture régulière d'organes de presse** (papier ou de sites d'informations) comme le journal Lakome, DemainOnLine, la première version du journal Telquel et sa version arabe Nichane, et récemment le journal Al-Khabar Elyoum.

Pour les journalistes sahraouis dans les territoires occupés du Sahara Occidental la répression est tout aussi importante mais en plus ils font face à la réalité de l'occupation coloniale. Les prisonniers dans incarcérés à plus de 1000km de leur famille. Nous pensons également à **Mohamed Lamin Haddi**, prisonnier du groupe de Gdeim Izik, arrêté depuis 2010, condamné en 2013 à 25 ans de prison, il était journaliste collaborateur de RASD-TV. En isolement depuis plus 3 ans. Il était en grève de la faim contre les mauvais traitements qu'il a subi à la prison (Rabat Tiflet II). Après 69 jours de grève de la faim et de lourdes séquelles médicales, le 22 mars 2020, il a été nourri de force par le nez par les gardiens et vacciné. Par ailleurs sa famille n'a plus aucune nouvelle de lui, son dernier appel date du 9 avril 2021.

Ces pratiques répressives concernent non seulement les journalistes mais aussi toute personne qui ose se soulever, s'organiser, simplement s'exprimer, ou protester contre les agressions quotidiennes d'un système politique de monarches ayant l'économie, les lois, la justice, les forces de répression pour servir leurs intérêts. Un système de terreur hérité de dizaines d'années d'expérimentations.

**Cette dernière décennie a été terrible.** Depuis le mouvement social de Sidi Ifni en 2008, celui du mouvement du 20 février à partir de 2011, puis du mouvement massif qui a traversé la région du Rif à partir de la fin octobre 2016, sans oublier toutes les luttes réprimées à Imider, Jerada, Zagora, de celles des mineurs de l'OCP, aux habitants expropriés de leurs terres, le Maroc connaît un renforcement féroce de l'appareil répressif pour verrouiller toute opposition politique et maintenir le pouvoir d'une classe qui s'enrichit par tous les moyens sur le dos des pauvres. Le siège militaire est toujours permanent dans la région du Rif. Les manifestations sont interdites aujourd'hui au Maroc. Actuellement la grande mobilisation des contractuels de l'éducation poursuit son élan et s'organise à travers une coordination nationale qui ne compte pas lâcher malgré l'extrême répression. Nous savons aussi que les interdictions de toute activité de certaines associations se poursuivent comme pour l'AMDH, ainsi que les dissolutions d'associations comme Racines. Les Sahraouis dans les territoires occupés subissent également une répression constante.

**Nous apportons toute notre solidarité aux luttes actuelles au Maroc !**

**Après la police et les renseignements, la justice marocaine est l'organe administratif de répression directe et généralisée pour la monarchie, et s'attaque à toutes les luttes.**

A travers l'**utilisation de peines extrêmement lourdes attribuées sans preuve** qui rappellent les années de plomb, dont des condamnations allant jusqu'à 20 ans ou la perpétuité pour des manifestants, défenseurs des droits humains. C'est le cas de la vingtaine de prisonniers politiques sahraouis de Gdeim Izik, enfermés depuis 2010, condamnés en 2013, dont le dernier appel à la Cour de Cassation a été rejeté en novembre 2020. Les nombreuses condamnations des prisonniers du mouvement du Hirak du Rif avec des centaines de prisonniers dont des mineurs, et des peines tombées en 2018 allant à 20 ans de ferme pour avoir revendiqué des hôpitaux, des universités, plus de justice sociale. Plusieurs des prisonniers rifains qui ont eu de longues peines, dont **Nasser Zefzafi et Nabil Ahamjik** ont leur procès en appel à la cour de cassation qui a été reporté au 9 juin prochain. Les prisonniers sahraouis et rifains ont subi également de très violents actes de torture, certains des prisonniers gardent des séquelles physiques à vie.

Ces dernières années, se multiplient, via la **cybersurveillance**, des condamnations à des mois de prison ferme pour simple publication de tweet, partage de vidéo, chanson sur réseaux sociaux exprimant un désarroi face à la précarité, la répression, la corruption. Ce sont des dizaines de personnes qui ont été ciblées et ont été enfermées. Ce fut le cas pour le rappeur **Gnawi** qui a fait un an de prison en raison de sa chanson évoquant l'asphyxie de la population et ciblant le roi comme responsable. Des lycéens qui ont partagé simplement le titre de cette chanson « Vive le Peuple ! » ont été condamnés à plusieurs mois de prison ferme. De nombreuses personnes, des Youtubeurs comme **Moul Kaskita** ont été inculpées pour « manque de respect au roi », « offense aux institutions de l'État » et « outrage envers des fonctionnaires publics ». Et encore **Ghassan Bouda** défenseur des droits humains a été enfermé et accusé d'avoir fait l'éloge de ceux qui portent atteinte aux valeurs sacrées, pour avoir déclaré face à cette vague de condamnations : "tous les utilisateurs de Facebook sont en liberté provisoire".

Par ailleurs il y a très souvent **un non respect des droits basiques de la défense des accusés** avec des restrictions dans l'accès aux dossiers judiciaires, (par exemple pour Maati Monjib, Omar Radi et tant d'autres) ou un **non respect des procédures judiciaires**. Ainsi Soulayman Raïssouni fut-il arrêté puis placé en détention avec des accusations lourdes au pénal sans plainte déposée au départ contre lui. Arrestation sans mandat d'arrêt comme pour Maati Monjib.

**Des condamnations sans même information à la défense de la tenue d'un procès**, c'est le cas des 7 journalistes condamnés en janvier 2021 qui attendaient fermement leur procès depuis 2015 qui ont appris dans la presse du pouvoir leurs condamnations respectives.

**De fausses victimes présentées dans des procédures pénales**, avec même pression et menaces sur des personnes pour poser une plainte, ou attaque en diffamation de celles déclarant publiquement ne jamais avoir porté plainte. C'est le cas pour le dossier de Taoufik Bouachrine ; dans la longue liste des femmes qui auraient été victimes de lui sexuellement, certaines ont déclaré ne jamais avoir porté plainte et ont été condamnées pour diffamation. Par contre une des personnes qui via les médias a attaqué T. Bouachrine publiquement, n'était pas dans la liste des plaignantes au moment du procès, et est un agent connu des services de renseignement, expulsée quelques années auparavant de Belgique pour des raisons d'espionnage. (cf. enquête de l'Humanité et Médiapart de septembre 2020).

**Le passage d'un statut de témoin à celui d'accusé par le juge d'instruction** : le cas du journaliste **Imad Stitou**, seul témoin dans la défense de Omar Radi concernant l'accusation de viol ; il est aujourd'hui suite à l'enquête d'instruction passé de témoin à accusé d'« atteinte à la pudeur et complicité de viol » sans que la personne qui a porté plainte ne l'ait désigné.

**Les juges vont même jusqu'à l'expulsion du Tribunal, voire du territoire, d'avocats de prisonniers politiques** comme ce fut le cas pour les prisonniers politiques sahraouis de Gdeim Izik, ou pour un avocat des prisonniers politiques du Rif qui a dû sous les pressions quitter le Maroc.

Enfin **les conditions de détention sont aussi très difficiles**. Les refus de liberté provisoire sont systématiques, et bien souvent ont lieu : placements en isolement durant des mois et des années, sans visite, limitation ou interdiction de réception de courrier, limitation des appels téléphoniques aux proches, aucun soin médical adapté, humiliations dans les cellules, séparation de groupes de prisonnier.e.s. Et si la personne n'est pas en isolement elle peut aussi subir les techniques de corruption de certains détenus et des attaques contre leur personne en prison. N'oublions pas que la torture physique directe est toujours pratiquée au Maroc avec pour certains détenus des séquelles à vie, voire la mort. Le Maroc a d'ailleurs été condamné en 2016 par le comité de l'ONU contre la torture dans le dossier du prisonnier politique sahraoui **Naama Asfari**.

Les procès sont préfabriqués, et malgré de nombreux avocats réunis pour défendre certains détenus, il n'y a aucune limite aux juges, les procédures judiciaires ne sont que du décor. **Tout est permis à l'administration judiciaire et pénitentiaire, et face à ce rouleau compresseur qui broie tout sur son passage, seule la lutte et la mobilisation payent.**

**C'est dans ce cadre que nous appelons à une solidarité internationale massive pour les luttes et les prisonnier.e.s politiques au Maroc !**

**Les grèves de la faim** ont toujours été l'un des derniers moyens de contestation et de mobilisation collective derrière les barreaux. Nous sommes solidaires des prisonnier.e.s politiques au Maroc qui ont mené des grèves de la faim, qu'ils soient étudiants, syndicalistes, manifestants arrêtés, youtubeurs, les prisonniers politiques sahraouis du groupe de Gdeim Izik, les prisonniers rifains, Maati Monjib avant sa libération, et aujourd'hui Omar Radi, Soulaïman Raïssouni, Chafik Omerani, Mohamed Boutaam, et tant d'autres.

Les grèves de la faim ont souvent de lourdes conséquences à long terme sur la santé des prisonniers, et parfois avec de graves séquelles à vie. Nous ne sommes plus aux liquidations ciblées des années de plomb sous Hassan II, mais toujours à la mort à petit feu dans les cellules chérifiennes sous Mohamed VI, premier responsable de la situation du pays.

**Chafik Omerani**, Youtubeur arrêté début février 2021, condamné fin mars à 3 mois de prison ferme et 40000 dirhams d'amende pour "actes à caractère criminel, en publiant une série de vidéos

portant outrage à des institutions constitutionnelles, des corps constitués et des fonctionnaires". Depuis son arrestation et toute la durée de sa détention il a mené une grève de la faim, presque 90 jours, il a été libéré le 6 mai dernier dans un état critique.

Le journaliste **Mohamed Boutaam** a été arrêté le 4 mai 2021, il travaillait sur des dossiers de corruption à Tiznit, il est accusé de s'être «immiscé dans des fonctions publiques». Il venait de dénoncer des menaces reçues par l'une des figures d'un réseau de spoliation immobilière dans le sud du Maroc. Il dirigeait le site d'information locale Tizpress. Poursuivi en détention provisoire, il a entamé une grève de la faim depuis son arrestation, il vient d'être acquitté par le tribunal de Tiznit ce 10 mai.

**Soulaiman Raïssouni** est en grève de la faim depuis le 8 avril dernier, plus d'un mois, il demande sa liberté provisoire dans l'attente de son procès. Son état de santé est très critique, et il a perdu plus de 25kg.

**Omar Radi** était en grève de la faim depuis le 9 avril dernier, grève suspendue temporairement le 30 avril dernier à son 22eme jour, pour des raisons graves de santé. Il demande aussi sa liberté provisoire dans l'attente de son procès.

Aucun d'eux n'est hospitalisé et ne bénéficie de soins médicaux adaptés.

Par ailleurs Omar Radi qui a vu son audience du 6 avril reportée au 27 avril, a refusé la forme de celle-ci : apprenant le matin même du 27 avril, comme sa défense, qu'il lui était imposé une audience à distance en visioconférence, seul, depuis la prison, et non au Tribunal aux côtés de ses avocats et ses proches. Ce qui est d'ailleurs contraire au code de procédure pénal. Il a annoncé son refus.

Son audience a été reportée au 18 mai prochain, même jour que l'audience de Soulaiman Raïssouni. Ils ont tous les deux les mêmes avocats. Placer les deux audiences le même jour est aussi vécu comme une intimidation. Nous soutenons entièrement Omar Radi, Soulaiman Raïssouni, et exigeons leur libération immédiate, sans condition. Ils demandent des procès équitables.

**Nous, Syndicat Interprofessionnel de la Presse des Médias, de la Culture et du Spectacle (SIPMCS-CNT), et le Secrétariat International de la Confédération Nationale du Travail de France (CNT-F), demandons la libération de tous.les journalistes et prisonnier.ère.s politiques au Maroc et l'abandon de toutes les poursuites à leur encontre !**

**La solidarité internationale restera toujours notre force et notre arme !**

**#FreeKoulchi !**

Le Syndicat Interprofessionnel de la Presse, des Médias, de la Culture et du Spectacle (SIPMCS),  
et le Secrétariat International  
de la Confédération Nationale du Travail (CNT-F)